

## Compte-rendu de la réunion de la Commission « Social » Lundi 14 avril 2014 à 18h 30.

Commission Social : personnes présentes : Anne NOVEL, Hélène GOUDIN, Isabelle BOISSON, Marie-Christine CALAIS, Pascale CASTANIER, Fabienne FESQUET.

Personnes absentes : Emmanuel TEISSERENC.

Personnes présentes : Sonia FERRERES.

### **1) Fonctionnement de la Commission**

- Rôle de la Commission
  - ✓ Faire des propositions de délibérations au Conseil Municipal.
  - ✓ Demander la convocation de l'Assemblée Participative des Habitants, pour des dossiers importants concernant une large partie de la population.
  - ✓ Mettre en place les actions du domaine social, présentées dans le programme de l'équipe municipale
  - ✓ Répartir entre ses membres les différentes missions qui seront listées par la commission.
  
- Fonctionnement de la Commission
  - ✓ Possibilité d'inviter des personnes « ressources ».
  - ✓ Réunion de 2h, une fois par quinzaine.
  - ✓ Une réunion sur deux, inviter les personnes du CCAS et les bénévoles du Guichet Unique Communal.
  - ✓ A l'issue de chaque réunion, répartition des tâches à faire.
  - ✓ Les décisions concernant le CCAS seront prises lors des réunions en présence des membres du CCAS.
  
- Echancier des réunions de la Commission
  - ✓ Lundi 28 avril à 21h
  - ✓ Lundi 12 mai à 20h 30 (+ membres du CCAS et les bénévoles du Guichet Unique Communal. )
  - ✓ Lundi 26 mai à 18h 30
  - ✓ Lundi 16 juin à 20h 30 (+ membres du CCAS et les bénévoles du Guichet Unique Communal. )
  - ✓ Lundi 30 juin à 18h 30

### **2) Le Centre Communal d'Action Sociale**

Le CCAS est un établissement public, à caractère administratif. Un conseil d'administration est chargé de sa gestion, il est composé de 7 élus et de 7 membres nommés par le Maire, ce dernier est président d'office du CCAS.

7 Membres élus : Anne NOVEL, Fabienne FESQUET, Emmanuel TEISSERENC, Pascale CASTANIER, Hélène GOUDIN, Isabelle BOISSON, Marie-Christine CALAIS.

7 Membres nommés par le Maire : Françoise CANEIRO, Chantal VALETTE, Marie VIGUIER, Jean-Philippe LOURDAIS, Marc GENOT, Laurette SERRA, Philippe PINTARD.

Le rôle du CCAS :

- ✓ L'aide sociale légale : information et transmission des dossiers
  - RAS (Revenu de Solidarité Active)
  - CMU (Couverture Maladie Universelle)
  - FSL (Fond de Solidarité au Logement)
  - FAJ (Fond d'Aide aux Jeunes)
  - APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
  
- ✓ L'aide sociale facultative
  - Actions en direction des personnes âgées isolées
  - Actions en direction des personnes en situation de précarité
  - Actions en direction de la vie des quartiers et des écarts
  - Actions en direction de la petite enfance

Cette aide sociale facultative peut prendre diverses formes : ce peut être des prestations en espèces ou nature (prise en charge de frais de cantine, bons d'essence, règlement d'une facture..... ), elles sont remboursables ou non.

Le CCAS se réunit toutes les 4 à 6 semaines, il instruit et délibère sur les aides et dossiers présentés.

Les ressources du CCAS sont les dons, les legs et la subvention municipale qui est de 3000 € par an. Actuellement il y a 6 500€ en crédit (subvention municipale de 3000 euros 2014 comprise).

Les élus reverseront comme ils l'ont annoncé dans le programme leurs indemnités de décembre au CCAS, sous forme de don.

Il est évoqué les différentes actions menées par le précédent CCAS :

- ✓ Un goûter en janvier pour les 60 ans et plus, à cette occasion sont fêtés les anniversaires de mariage. Ce goûter réunit en général une soixantaine de personnes.
- ✓ Un goûter en janvier, pour les résidents de la Maison de Retraite
- ✓ Deux visites par an (juin et décembre), auprès d'environ 25 personnes ne pouvant pas se déplacer. Ces visites, qui sont faites par deux « visitants », elles sont importantes pour le moment de convivialité et de soutien qu'elles offrent, aux personnes qui bien souvent ne sortent plus de chez elles.
- ✓ Aides ponctuelles : règlement de factures eau, électricité, ...

Il est évoqué le fait que toutes ces visites se font avec un caractère de confidentialité à propos de la situation des personnes visitées.

Ce caractère de confidentialité sera appliqué à tous les suivis et dossiers traités, il sera la première règle de la charte.

### **3) Le projet du Guichet Unique Communal**

A long terme, le GUC sera le lieu où transiteront les diverses demandes à caractère social des habitants, ces demandes étant, s'il le faut, réorientées vers le CCAS, la Mission Locale, les services sociaux ....

En Pièce Jointe le schéma de fonctionnement du GUC. Il est évoqué les grandes lignes de fonctionnement du GUC, en sachant qu'actuellement il est envisagé de le mettre en place à l'automne.

Pour le fonctionnement du GUC, il faudra faire la liste des personnes bénévoles qui souhaitent y être présentes (en tenant compte de leurs compétences).

### **4) Répartition des tâches**

- ✓ Approfondir le fonctionnement du GUC : **Anne et Pascale**
- ✓ Rédiger une lettre de présentation en direction du réseau de professionnels interlocuteurs (services d'aide à la personne, infirmiers, assistantes sociales ...) : **Isabelle et Fabienne**
- ✓ Établir le listing des divers partenaires sociaux : **Hélène et Sonia**
- ✓ Élaborer une charte précisant les modalités et conditions d'interventions auprès des différentes personnes bénéficiaires des actions du CCAS : **Pascale et Emmanuel.**
- ✓ S'informer des diverses demandes adressées à la Mairie ou au CCAS : **Anne** passera chaque vendredi à la Mairie.
  
- ✓ **A revoir**
  - remplacement des congés du médecin > pascale a des informations à nous donner
  - les logements sociaux existants sur la commune
  
- ✓ **A prévoir / voir moyen terme**
  - une campagne d'appel aux dons
  - listing des bénévoles du GUC
  - l'embauche d'un contrat aidé si besoin une fois le fonctionnement du GUC validé
  - un projet de centre de loisirs avec l'aide du CSC Agantic, ce projet serait proposé en Assemblée Participative des habitants

### **5) prochaine réunion**

A prévoir à l'ordre du jour :

- ✓ Retour sur les différentes missions de chacun
- ✓ Approfondir le fonctionnement du GUC
- ✓ Préparer la réunion du 12 mai, réunion avec les membres du CCAS

- ✓ Étudier les éventuelles demandes d'urgence

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20h 15.

Prochaine réunion : **Lundi 28 avril à 21h**

Présidente de séance ; Anne NOVEL

Secrétaire de séance : Marie-Christine CALAIS